

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Point sur la Communauté de Communes de la Vallée Verte
- Personnel communal
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2010

Sur convocation en date du 19 avril 2010, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 29 avril 2010, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET.

Absents excusés : MM. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Denis HENRY donné procuration à M. Christian DUPUY, Joël SEBILLE, Pierre SIMONNET.

Absents : MM. Didier GROBEL.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

Le quorum étant atteint, M. le maire déclare la séance ouverte à 20 h 40.

I. Urbanisme et travaux

M. le maire passe la parole à M. Mauron .

. *Point pour information sur les travaux du SIVU d'assainissement Boège-Saxel* : Les travaux au Riondy sont pratiquement achevés, tout comme ceux des Biolles et des Perriers. En ce qui concerne la rue Guillermin et la rue de Saxel, M. Mauron communiquera au Conseil le coût précis des travaux quand le devis sera finalisé, il y manque le collecteur d'eau pluviale. Rue Guillermin, les réseaux seront finis dans une semaine environ ; on commencera alors la mise en forme et les enrobés, ce qui durera une quinzaine de jours. Ensuite, on entreprendra les travaux de la route de Saxel.

. Monsieur MAURON présente les devis pour le *Pont des Perriers* : deux solutions sont possibles, soit un pont-cadre, qui permettait un élargissement de la voirie : pour cette option, la commune a reçu un devis de 110 000 euros, soit une rénovation du Pont ancien sans élargissement, mais en respectant son caractère. M. Mauron s'est adressé à une entreprise qui travaille pour le Conseil Général et est spécialisée dans la réfection des ouvrages d'art anciens, Alp-Ouvrages qui a présenté un devis de 32 000 euros. La commission travaux s'est prononcée contre l'élargissement du pont et pour Alp-Ouvrages. M. Mauron rappelle par ailleurs au Conseil municipal que la conduite d'eau passe en encorbellement contre le pont et qu'il en sera de même pour les collecteurs d'assainissement. Il y a donc urgence à renforcer l'ouvrage. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce en faveur de l'entreprise Alp-Ouvrages.

. Toujours aux Perriers, la ligne électrique de 20 000 Volts étant complètement usée, il y aura enfouissement des réseaux secs. Les enrobés de la route, déjà ouverts pour le passage des réseaux humides, ne seront donc complètement rénovés qu'à la fin de ces opérations d'enfouissement, avant l'hiver.

. M. Mauron rappelle au Conseil que la démolition de l'ancienne usine, propriété communale, est en cours d'achèvement, et que le problème du mur mitoyen avec l'entreprise Pellet, ébranlé par le chantier de démolition, mais propriété de la commune, a été réglé à la satisfaction des deux parties.

. Columbarium : la maçonnerie et le toit devraient être construits pendant l'été, sans préjudice des autres aménagements.

. Pour le projet d'école primaire, le Conseil municipal devra y consacrer une réunion pour déterminer les surfaces, le souci principal étant celui de la bibliothèque scolaire qui exige de 80 à 100 m², représentant un surcoût important, alors que la commune dispose d'une bibliothèque intercommunale. L'ensemble du projet représentera entre 600 et 800 m², sur deux niveaux, pour 6 classes, à un coût estimé entre 1500 et 1800 euros du m².

. Le projet de réfection de la salle polyvalente pour l'approprier à son usage par le périscolaire et le centre de loisirs avance. M. Mauron a consulté un ingénieur structure pour trouver des solutions sur les isolations thermiques et phoniques. L'option la plus pertinente semble celle d'une isolation directe sous les grandes fermes, avec un plafond plat à environ 3,50 m de hauteur. Il est prévu de refaire le sol avec un chauffage au sol pour améliorer le confort. Mme Forestier et M. Meynent attirent l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de rééquiper la salle en mobilier : M. Dupuy se procurera des devis.

M. le maire signale que la visite de sécurité a permis de détecter un petit souci sur l'ouverture des portes de secours, maintenant réglé. Des contrôles seront nécessaires sur l'électricité et le désenfumage, pour un montant de 330 euros HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité. M. le maire propose au Conseil municipal de délibérer pour faire passer le bâtiment en catégorie 5 : les conseillers préfèrent attendre pour délibérer, d'avoir reçu le rapport de la commission de sécurité.

II. Point sur la Communauté de Communes de la Vallée Verte

. M. le maire rappelle que les compétences transférées à la communauté de communes imposent un transfert des investissements correspondants et donc des emprunts en cours. Il demande au Conseil de délibérer pour transférer à la Communauté de Communes de la Vallée Verte l'emprunt contacté par la commune pour la Médiathèque, soit un montant de 380 000 euros, avec des échéances annuelles de 23 068,17 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce transfert à l'unanimité. Il présente également au Conseil le transfert d'une partie du prêt contracté pour l'acquisition de la ferme Donche, au prorata des surfaces, pour un capital de 16 200 euros, correspondant à une échéance annuelle de 1169,60 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité. Les deux échéances cumulées font donc un total de remboursement annuel de 24 237,77 euros.

. M. le maire informe par ailleurs les élus qu'en ce qui concerne la piscine intercommunale située à Boège, Mme Cancoët est venue procéder à la visite de la DASS et a demandé des travaux afin de permettre l'ouverture en attendant l'avancement et l'aboutissement du projet d'une nouvelle piscine, l'actuel équipement étant impossible à remettre aux normes. Il y aura donc contre-visite le 31 mai afin de vérifier que les travaux effectués correspondent bien aux exigences de salubrité et l'on ne saura pas jusqu'à ce jour si la piscine pourra ouvrir. Des solutions sont cherchées pour les enfants des écoles dont les programmes incluent l'apprentissage de la natation.

III. Personnel communal

. M. le maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le remboursement des frais de déplacement aux employés communaux, quand des impératifs de travail ou de formation impliquent de tels déplacements. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. M. Mauron informe par ailleurs le Conseil municipal que le poste d'employé de services techniques a été pourvu et que le nouvel employé entrera en fonction à compter du 1^{er} mai.

IV. Questions diverses

. M. le maire rappelle au Conseil municipal qu'il a délibéré favorablement au cours d'une séance précédente sur un droit de préemption sur les fonds de commerce. La sous-préfecture considère cette délibération comme illégale. De ce fait, M. le maire demande au Conseil de bien vouloir l'annuler : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le retrait de cette délibération.

. M. le maire présente par ailleurs l'indemnité de gardiennage de l'église, d'un montant annuel de 471,87 euros : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

. Mme Scherrer présente au Conseil municipal une demande de subvention de l'Ecole du Château, pour un spectacle destiné aux élèves de maternelle, qui n'ont pas pu cette année, contrairement à l'usage, partager le spectacle de Noël de l'école maternelle intercommunale exceptionnellement lié cette année à un travail pédagogique fait en classe : l'OGEC sollicite donc une subvention de 160 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. Mme Scherrer présente la demande de subvention de l'association les Culottes Courtes, qui gère le périscolaire et le Centre de Loisirs, pour un montant de 110 euros par enfant de la commune, soit un total de 6270 euros au titre de l'exercice 2010. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. Mme Scherrer présente alors au Conseil municipal une délibération modèle pour l'inscription des itinéraires des sentiers inclus dans le dossier de mise en valeur d'espaces naturels dans les Voirons au P.D.I.P.R. ce qui permet d'en confier l'équipement signalétique et l'aménagement au Département de la Haute-Savoie. Il faut prévoir d'ajouter deux précisions au texte type : le Conseil municipal souhaite reprendre la compétence sur le sentier de la Boucle des Voirons, modifier le tracé et remettre le balisage à niveau ; sur la demande de M. Mauron, un plan des sentiers concernés sera annexé à la délibération qui le précisera. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération proposée avec les ajouts.

. M. Jean-Louis Hervier présente au Conseil le devis d'Alpes-Artifice pour le feu d'artifice du 14 juillet, d'un montant de 3000 euros TTC. En compensation des quelques dysfonctionnements survenus l'été passé, la société offrira un tableau gratuit en sus du déroulé prévu.

. M. Hervier signale par ailleurs que la première réunion de préparation du festival Sentiers Nature, Sentiers Culture aura lieu dans la salle du Conseil le lundi 10 mai à 20 h, afin de procéder à une première répartition des tâches.

. M. le maire demande au Conseil municipal de délibérer contre la réforme des collectivités territoriales. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité contre cette réforme.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire déclare la réunion levée à 22 h 20.